

Rapport N° 3

**Conseil provincial/territorial sur le renouvellement
des politiques sociales**

Rapport d'étape aux Premiers Ministres



Membres du Conseil provincial/territorial chargé du renouvellement de la politique sociale

Saskatchewan	L'honorable Bernard H. Wiens (président) Ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones
Alberta	L'honorable Lyle Oberg Ministre de la Famille et des Services sociaux
Colombie-Britannique	L'honorable Andrew Petter Ministre des Relations intergouvernementales
Manitoba	L'honorable Bonnie Mitchelson Ministre des Services à la famille
Nouveau-Brunswick	L'honorable Bernard Thériault Ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones
Terre-Neuve	L'honorable Joan Marie Aylward Ministre de la Santé et des Services communautaires
Territoires du Nord-Ouest	L'honorable Kelvin Ng Ministre de la Santé et des Services sociaux
Nouvelle-Écosse	L'honorable Francene J. Cosman Ministre des Services communautaires
Ontario	L'honorable Dianne Cunningham Ministre des Affaires intergouvernementales
Île-du-Prince-Édouard	L'honorable Mildred A. Dover Ministre de la Santé et des Services sociaux
Yukon	L'honorable David Sloan Ministre de la Santé et des Services sociaux

Rapport N° 3

**Conseil provincial/territorial sur le renouvellement des
politiques sociales**

Rapport d'étape aux Premiers Ministres

Sommaire

Août 1998



CONSEIL PROVINCIAL/TERRITORIAL CHARGÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE SOCIALE

RAPPORT N° 3 AUX PREMIERS MINISTRES

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>ACCORD CADRE SUR L'UNION SOCIALE - les premiers ministres ont convenu que le Conseil chargé du renouvellement de la politique sociale devrait négocier avec le gouvernement fédéral un accord cadre sur la gestion de l'union sociale et notamment sur les dépenses du fédéral dans les domaines de compétence du provincial, l'élaboration de principes nationaux et un mécanisme de résolution des désaccords.</p> <p>Les premiers ministres ont aussi demandé des discussions interprovinciales sur ces questions.</p>	<p>Le 12 décembre 1997, les premiers ministres ont accepté de négocier un accord cadre d'union sociale en visant les grands objectifs suivants : principes de politique sociale, collaboration dans l'utilisation du pouvoir de dépenser du fédéral, mécanisme de résolution des litiges entre gouvernements, règles de base de coopération intergouvernementale, et précision des rôles et responsabilités.</p> <p>Le Conseil P/T reconnaît que les négociations avec le gouvernement fédéral sont une priorité.</p> <p>Les ministres F/P/T chargés de l'accord cadre se sont réunis le 13 mars 1998 pour lancer les négociations; le 17 avril 1998 pour discuter de principes de politique sociale et le 18 juin 1998 pour discuter de moyens de favoriser la collaboration dans le contexte de l'union sociale.</p>	<p>Que les premiers ministres : réitèrent qu'un accord cadre est une question de toute première urgence; enjoignent le gouvernement fédéral à négocier un accord cadre dont résultera un nouveau partenariat axé sur la collaboration; enjoignent le Conseil P/T de rédiger avec ses collègues fédéraux une ébauche d'accord cadre qui tienne compte des objectifs et des préoccupations énoncés par les provinces et territoires d'ici l'automne et rendent compte aux premiers ministres de leurs négociations au plus tard en octobre 1998.</p>

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>PROGRAMME NATIONAL POUR LES ENFANTS - ÉLABORER UNE VISION COMMUNE- les premiers ministres ont fortement appuyé l'élaboration d'un programme national pour les enfants, estimant qu'il s'agit là d'une initiative prioritaire dans le cadre du renouvellement de la politique sociale.</p>	<p>En décembre 1997, les premiers ministres ont convenu d'accélérer le travail sur la question du PNE en s'adressant au Conseil F/P/T chargé du renouvellement de la politique sociale. Un travail préliminaire visant l'élaboration d'une structure cadre du PNE a été réalisé. Le Conseil enjoint le Groupe de travail sur le PNE de mettre l'accent sur une vision commune du bien-être des enfants et de rédiger un document de discussion ainsi que des modalités de participation de la population.</p>	<p>Que les premiers ministres réaffirment leur volonté d'accélérer les travaux sur le PNE et veillent à la rédaction d'un document de discussion et à l'élaboration de modalités de participation publique afin d'en arriver à une vision commune des moyens d'améliorer le bien-être des enfants du Canada.</p> <p>Que les premiers ministres fassent état de l'importance qu'attache le Conseil à la détermination des pratiques exemplaires et au suivi du résultat des interventions.</p>

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>SANTÉ - les premiers ministres ont conclu que le réinvestissement du dividende fiscal fédéral doit aller en priorité au financement d'un système de santé moderne et viable.</p>	<p>Les provinces et territoires sont unanimes, le gouvernement fédéral doit en priorité accroître le financement des services de santé de base en rétablissant son niveau antérieur de financement dans le contexte des programmes de transfert actuels.</p> <p>En décembre 1997, les premiers ministres ont convenu d'unir leurs efforts afin que les fondements de notre système de santé restent bien solides. Les ministres F/P/T de la Santé réalisent des travaux sur les rôles et responsabilités, les services offerts par les médecins, les services pharmaceutiques, l'orientation stratégique et l'établissement de priorités.</p>	<p>Que les premiers ministres réitèrent leur demande à l'effet que le gouvernement fédéral rétablisse son financement dans le contexte des structures financières actuelles, soit le TCSPS et le programme de péréquation, à l'appui du système de soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux, et ce avant que tout nouveau programme fédéral ne soit créé.</p> <p>Que les ministres de la Santé poursuivent leur travail sur la définition des rôles et responsabilités, les services des médecins, les services pharmaceutiques, de même que leur travail d'orientation stratégique et d'établissement de priorités.</p>
<p>PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS - les premiers ministres ont enjoint le gouvernement fédéral de porter son investissement à au moins 2,5 milliards \$ par année d'ici l'an 2000 afin que la PNE puisse réellement atteindre ses objectifs.</p>	<p>En décembre 1997, les premiers ministres ont réitéré leur engagement à l'égard de la PNE et ont convenu d'élaborer un plan pour la deuxième tranche de 850 millions \$ de la contribution fédérale. Le budget fédéral de 1998 a accru la contribution fédérale de 425 millions \$ pour 1999 et pour l'an 2000.</p> <p>La phase 1 de la PNE a été mise en oeuvre en juillet 1998 sous la forme d'une augmentation de la prestation fiscale pour enfants et d'une série d'initiatives de réinvestissement P/T.</p>	<p>que les premiers ministres continuent de demander l'investissement complet de 2,5 milliards \$ nécessaires à la PNE d'ici l'an 2000, sans modification unilatérale du programme décrétée par le fédéral.</p> <p>Que les premiers ministres réitèrent leur engagement collectif de réinvestir la totalité des économies provinciales dans des initiatives destinées aux familles à faible revenu qui ont des enfants.</p>

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>SOUTIEN FINANCIER ET SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES - Les premiers ministres ont appuyé la vision à long terme et les objectifs stratégiques d'un système de soutien et de services destiné aux personnes handicapées; ils ont aussi approuvé la négociation d'un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral en vue d'un programme qui prenne la relève du Programme sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.</p>	<p>En décembre 1997, les premiers ministres ont prié les ministres des Services sociaux de conclure des accords bilatéraux sur le programme d'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) et de terminer les travaux d'élaboration d'un énoncé de vision et d'un cadre national. Des accord bilatéraux sont intervenus entre tous les gouvernements P/T (sauf le Québec, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) et le gouvernement fédéral.</p> <p>Les ministres des Services sociaux ont publié un document intitulé <i>À l'unisson</i>, étudieront les résultats des consultation et envisageront de rendre ce document public à l'automne. On travaille aussi à un rapport qui fera le point sur la stratégie d'harmonisation des mesures de soutien du revenu en prévision de la réunion des ministres des Services sociaux à l'automne.</p>	<p>Que les premiers ministres continuent d'appuyer les efforts d'harmonisation des mesures de soutien du revenu et l'élaboration d'une vision à long terme de l'amélioration des services et des mesures de soutien aux personnes handicapées.</p> <p>Que les premiers ministres accordent aussi toute l'importance voulue à la participation de la population et encouragent les ministres des Services sociaux à mettre la dernière main à leur document intitulé <i>À l'unisson</i>.</p>

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>ACCORDS DE FINANCEMENT - les premiers ministres ont demandé aux ministres P/T des Finances de recommander un plan visant les priorités P/T en ce qui concerne les accords financiers, notamment le programme de péréquation.</p>	<p>Les ministres P/T des Finances ont rédigé des rapports sur les accords financiers qu'ils ont fait parvenir aux premiers ministres des provinces puis au Premier ministre du Canada; ont élaboré un ensemble de propositions de réforme des accords financiers et ont réitéré fermement leur volonté de voir le gouvernement fédéral rétablir son financement, dans les programmes de transfert existants, à l'appui du système actuel de soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux, et ce avant la création de tout nouveau programme.</p>	<p>Que les premiers ministres réitèrent leur demande au gouvernement fédéral à l'effet qu'il rétablisse ses niveaux antérieurs de financement, dans le cadre des programmes actuels, c'est-à-dire le TCSPS et le programme de péréquation, aux secteurs des soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux, avant toute création de nouveau programme.</p> <p>Que les premiers ministres des provinces demandent au Premier ministre du Canada d'enjoindre le ministre fédéral des Finances à travailler avec les ministres P/T des Finances afin de résoudre la question des accords financiers.</p>

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>QUESTIONS RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL - les premiers ministres ont invité les ministres P/T du marché du travail à élaborer une stratégie globale d'emploi-jeunesse d'ici janvier 1998, et ont insisté pour que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités à l'égard des jeunes autochtones.</p> <p>Les premiers ministres des provinces demandent au gouvernement fédéral de réduire les primes de l'assurance-emploi réduction du montant des prestations, et ont prié les ministres du marché du travail d'évaluer les prestations d'assurance-emploi versées aux travailleurs saisonniers à faible revenu.</p> <p>.</p>	<p>Le 1er décembre 1998, les ministres P/T du Travail (sauf au Québec) ont publié un document portant sur une stratégie d'emploi-jeunesse.</p> <p>À leur réunion de décembre 1997, les premiers ministres des provinces se sont engagés à mettre en oeuvre un plan d'action visant l'emploi-jeunesse et ont enjoint les ministres du Travail à mettre en branle un programme d'action en quatre points. En mars 1998, les ministres F/P/T du Travail (sauf celui du Québec) ont avalisé un document portant sur un nouveau partenariat en matière d'emploi-jeunesse.</p> <p>Neuf provinces et deux territoires ont signé avec le gouvernement fédéral une entente pour le développement du marché du travail. Les provinces et territoires travaillent à trouver des solutions aux situations problèmes.</p> <p>Les ministres P/T des Finances ont recommandé des réductions précises de primes d'a.-e. réalisables sans modification du montant actuel des prestations.</p>	<p>Que les premiers ministres des provinces invitent les ministres P/T du Travail à continuer de négocier avec le gouvernement fédéral en vue d'accords multilatéraux sur l'emploi-jeunesse et d'un plan de mise en oeuvre.</p> <p>Que les premiers ministres demandent aux ministres P/T du Travail de continuer à repérer les situations qui, dans le cadre des ententes sur le développement du marché du travail, nécessiteraient une action multilatérale, et de rendre compte de ces travaux à la CAPM de 1999.</p>

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>PRISE EN CHARGE PAR LE FÉDÉRAL DU COÛT DES SERVICES AUX PEUPLES AUTOCHTONES - Les premiers ministres ont enjoint les ministres des Affaires autochtones d'amorcer des pourparlers avec leur homologue fédéral de même qu'avec les leaders de la communauté autochtone afin d'en venir à un accord global dans le cadre duquel le gouvernement fédéral honorerait ses obligations constitutionnelles et fiduciaires à l'endroit des peuples autochtones.</p>	<p>Au cours d'une rencontre tenue en mai 1998 qui réunissait les ministres F/P/T des questions autochtones et les leaders de la communauté autochtone, les parties ont convenu de poursuivre le travail afin d'en arriver à un mécanisme de collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et territoires et les peuples autochtones pouvant mener à une orientation stratégique et un plan d'action multisectoriel d'amélioration de la condition sociale, économique et environnementale des peuples autochtones.</p>	<p>Que les premiers ministres réitérent leur volonté d'en venir à un accord global en vertu duquel le gouvernement fédéral honorerait ses obligations constitutionnelles et fiduciaires à l'endroit des peuples autochtones; que les premiers ministres enjoignent aussi les ministres P/T des Affaires autochtones, en consultation avec les leaders de la communauté autochtone, de s'entendre sur une telle approche avant la prochaine réunion avec le ministre fédéral.</p> <p>Que les premiers ministres demandent aux ministres P/T responsables des Affaires autochtones d'élaborer des recommandations sur la nature, la structure et les priorités d'un processus de consultation auquel ils participeraient eux-mêmes, ainsi que les leaders autochtones et le gouvernement fédéral.</p> <p>Que les premiers ministres demandent aux ministres responsables des Affaires autochtones de travailler avec les organisations autochtones et les ministres du Travail à l'élaboration d'une stratégie nationale de la jeunesse autochtone.</p>

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>ÉDUCATION - Les premiers ministres en appellent au gouvernement fédéral afin qu'il accélère son travail actuel de relèvement des limites de prêt du Programme canadien de prêts aux étudiants et mette en oeuvre les améliorations recommandées; accorde des subventions aux étudiants qui ont des personnes à charge; et paie sa part proportionnelle des programmes de gestion ou de réduction de l'endettement étudiant.</p>	<p>En décembre 1997, les premiers ministres ont convenu que les ministres fédéraux des Finances et du Développement des ressources humaines (DRHC) accélèrent le travail, en collaboration avec les ministres P/T de l'Éducation, afin que le ministre des Finances puisse intégrer les résultats de ce travail dans le prochain budget fédéral.</p> <p>En février 1998, les ministres P/T ont écrit au ministre de DRHC pour exprimer leurs réserves à l'endroit de certains projets fédéraux, notamment le programme des bourses du Millénaire.</p> <p>Des discussions bilatérales sont en cours afin de mieux coordonner les programmes fédéraux et provinciaux de soutien financier aux étudiants et d'en venir à un produit unique et bien harmonisé offert dans chaque province.</p>	<p>Que les premiers ministres des provinces expriment de sérieuses réserves à l'endroit du gouvernement fédéral qui a décidé unilatéralement de créer les bourses du Millénaire, et en appellent au gouvernement fédéral pour qu'il travaille avec les provinces et les territoires à résoudre les difficultés que crée ce programme de bourses et envisage plutôt son intégration au cadre général des programmes de soutien financier aux étudiants.</p> <p>Que les premiers ministres des provinces demandent au Conseil des ministres de l'Éducation d'étudier des approches communes possibles visant l'harmonisation des mesures F/P/T de soutien financier et de réduction de l'endettement des étudiants et de faire état de ses travaux à la CAPM de 1999.</p>

DIRECTIVES - CAPM 97	PROGRÈS ACCOMPLIS	RECOMMANDATIONS
<p>CONDITION DE LA FEMME - Les premiers ministres accordent leur appui aux initiatives qui proposent d'évaluer les projets de renouvellement de la politique sociale du point de vue de l'égalité des sexes.</p>	<p>Le Conseil P/T a distribué à tous les conseils sectoriels un document proposant d'évaluer le projet de renouvellement de la politique sociale dans une perspective d'égalité des sexes. Les ministres responsables de la condition des femmes ont publié en octobre 1997 un document présentant des indicateurs de l'égalité économique des sexes afin d'éclairer l'analyse des situations d'inégalité.</p> <p>Les ministres travaillent aussi avec leurs collègues F/P/T des Finances à l'analyse féministe de divers aspects du régime de pensions du Canada.</p>	<p>Que les premiers ministres réitérent leur appui à une analyse féministe des initiatives visant le renouvellement de la politique sociale et invitent les conseils sectoriels à intégrer une telle approche dans leurs travaux.</p>
<p>LOGEMENT - Les premiers ministres constatent que le financement accordé par le gouvernement fédéral au logement social reste une question problème.</p>	<p>Le gouvernement fédéral a conclu un accord avec la SK, le NB, TN, la NÉ et les TNO en vue de leur céder la gestion des logements sociaux qu'il finance sur leur territoire. Des pourparlers sont en cours avec les autres provinces.</p>	<p>Que les premiers ministres invitent les ministres P/T responsables du logement social à discuter de diverses solutions visant à résoudre le problème du financement à long terme.</p>

Nota : Tout en partageant les mêmes préoccupations fondamentales que les autres provinces et territoires, le gouvernement du Québec n'entend pas adhérer à la vision fédérale/provinciale/territoriale ni à la vision provinciale/territoriale de la politique sociale. Par conséquent, toute allusion aux positions fédérales/provinciales/territoriales ou aux positions provinciales/territoriales dans ces pages exclut le gouvernement du Québec.

CONSEIL PROVINCIAL/TERRITORIAL CHARGÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE SOCIALE – RAPPORT AUX PREMIERS MINISTRES SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX – RAPPORT N° 3 – AOÛT 1998

INTRODUCTION

Le Conseil provincial/territorial chargé du renouvellement de la politique sociale (Conseil P/T) a été créé en 1996 après que les premiers ministres des provinces (à l'exception du Québec) aient avalisé le document de travail intitulé *Issue paper on Social Policy Reform and Renewal: Next steps (Document de travail sur la réforme et le renouvellement de la politique sociale : prochaines étapes)*, au cours de la Conférence annuelle des premiers ministres de 1996. Le mandat du Conseil P/T est le suivant : coordonner la réflexion sur un certain nombre de grandes questions de politique sociale d'envergure nationale; soutenir et coordonner le travail des ministères sectoriels chargés d'élaborer des solutions pratiques dans divers domaines prioritaires; rendre compte périodiquement aux premiers ministres des résultats accomplis dans le renouvellement de la politique sociale; et faire des recommandations sur la façon de faire avancer la cause du renouvellement de la politique sociale.

Depuis un an, le Conseil P/T travaille à coordonner la réalisation des objectifs de renouvellement de la politique sociale formulés par les premiers ministres, comme il a été invité à le faire à la Conférence annuelle des premiers ministres de 1997. Tant le Conseil P/T que les conseils sectoriels ont accomplis des progrès substantiels.

Le Conseil P/T s'est réuni le 8 octobre 1997, à St. John's (Terre-Neuve) pour discuter d'un plan de travail visant l'élaboration d'un accord cadre F/P/T sur l'union sociale canadienne. Ce projet a de nouveau été discuté à la réunion du Conseil qui s'est tenue à Toronto le 19 janvier 1998. Au cours de cette réunion, le Conseil a nommé l'honorable Bernhard H. Wiens, ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones de Saskatchewan, coprésident P/T du projet de négociation d'un accord cadre.

Le Conseil F/P/T chargé du renouvellement de la politique sociale s'est réuni le 13 mars 1998, à Toronto, et les négociations visant un accord cadre sur l'union sociale canadienne se sont alors amorcées. Le Conseil F/P/T a aussi fait le point sur la concrétisation des engagements pris dans divers secteurs sociaux à l'occasion de la réunion des premiers ministres du 12 décembre 1997. Plus particulièrement, le Conseil a parlé des mesures à prendre pour accélérer la mise en oeuvre du Programme

Nota : Tout en partageant les mêmes préoccupations fondamentales que les autres provinces et territoires, le gouvernement du Québec n'entend pas adhérer à la vision fédérale/provinciale/territoriale ni à la vision provinciale/territoriale de la politique sociale. Par conséquent, toute allusion aux positions fédérales/provinciales/territoriales ou aux positions provinciales/territoriales dans ces pages exclut le gouvernement du Québec.

national pour les enfants et a pris connaissance du travail accompli par les ministres des Services sociaux dans l'élaboration d'une perspective et d'un cadre de travail sur la question des personnes handicapées. Le Conseil convient que tous les gouvernements doivent veiller à ce que des ressources suffisantes soient consacrées aux soins de santé et considère essentiel d'en venir à une entente claire sur la nature des priorités futures. Le Conseil F/P/T s'est réuni de nouveau à Toronto le 18 juin 1998 pour discuter de la négociation de l'accord cadre et faire le point sur les travaux réalisés dans le domaine du Programme national pour les enfants.

Le présent rapport aux premiers ministres fait le point sur les questions suivantes : les négociations en vue d'un accord cadre sur l'union sociale; le Programme national pour les enfants et certaines initiatives du secteur de la politique sociale.

ACCORD CADRE SUR L'UNION SOCIALE

Directive des premiers ministres – En publiant en 1995 le *Rapport aux premiers ministres du Conseil ministériel chargé de la réforme du renouvellement de la politique sociale*, en 1996 le *Document de travail sur la réforme et le renouvellement de la politique sociale : prochaines étapes* et en 1997 *Nouvelles façons d'envisager l'union sociale canadienne*, les premiers ministres ont mis en place un programme de réforme de la politique sociale au Canada.

À leur Conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont convenu que le Conseil chargé du renouvellement de la politique sociale devrait négocier avec le gouvernement fédéral un vaste accord cadre sur l'union sociale qui permettrait d'aborder un certain nombre de questions à caractère plurisectoriel : grands principes communs, dépenses du fédéral dans les domaines de compétence du provincial et façons nouvelles de gérer et de résoudre les désaccords.

Progrès accomplis – Pour donner suite à cette directive des premiers ministres, le Conseil P/T s'est réuni le 6 octobre 1997 pour discuter de l'élaboration d'un accord cadre sur l'union sociale et pour préparer les négociations avec le gouvernement fédéral. Le Conseil P/T reconnaît que la priorité est de négocier avec le gouvernement fédéral.

À la réunion des premiers ministres de décembre dernier, le gouvernement fédéral a accepté de participer à des négociations sur un accord cadre d'union sociale. Il a accepté que ces négociations soient menées par des ministres désignés, sous les auspices du Conseil fédéral/provincial/territorial chargé du renouvellement de la politique sociale (Conseil F/P/T). Il a été convenu que les négociations sur l'accord cadre se terminent au plus tard en juillet 1998 et qu'elles visent les grands objectifs suivants :

- ! un ensemble de principes de politique sociale, comme la mobilité et le suivi des retombées concrètes de la politique sociale;
- ! un esprit de collaboration dans l'utilisation du pouvoir de dépenser du fédéral;
- ! un mécanisme de résolution des litiges entre gouvernements;
- ! des règles de base de coopération intergouvernementale; et
- ! des moyens de préciser les rôles et les responsabilités au sein des divers secteurs de la politique sociale.

Le Conseil P/T s'est réuni le 19 janvier 1998 pour établir la position P/T dans les négociations en vue d'un accord cadre et a convenu que les membres du Conseil P/T représenteraient leur territoire respectif dans ces négociations. Les membres du Conseil P/T ont nommé le ministre des Affaires intergouvernementales et autochtones de Saskatchewan, l'honorable Bernhard H. Wiens, coprésident du Comité de l'accord cadre. C'est l'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice, qui sera le principal représentant du gouvernement fédéral à la table de négociation.

Le Conseil F/P/T s'est réuni le 13 mars 1998 pour lancer officiellement les négociations en vue d'un accord cadre d'union sociale. Les ministres F/P/T chargés de cet accord cadre se sont par la suite réunis le 17 avril 1998. Ils ont discuté de principes de politique sociale et ont établi que la négociation devrait porter en priorité sur les mécanismes permettant de bien préciser les rôles et les responsabilités, et la façon d'aborder dans un esprit de collaboration toute la question des dépenses fédérales dans les domaines de compétence provinciale. Les ministres F/P/T chargés de l'accord cadre se sont réunis de nouveau le 18 juin 1998 et ont discuté de moyens de favoriser la collaboration dans le contexte de l'union sociale.

Recommandations – Le Conseil P/T recommande que les premiers ministres :

- ! réitèrent qu'un accord cadre obligeant les gouvernements à collaborer afin que tous les Canadiens disposent de programmes sociaux efficaces est une question de toute première urgence pour les provinces et les territoires;
- ! enjoignent le gouvernement fédéral de négocier un accord cadre dont résultera un nouveau partenariat axé sur la collaboration;
- ! enjoignent le Conseil P/T de rédiger avec ses collègues fédéraux une ébauche d'accord cadre qui tienne compte des objectifs et des préoccupations énoncés par les provinces et les territoires à la Conférence annuelle des premiers ministres de 1997. Ces objectifs sont notamment de garantir aux programmes sociaux un soutien financier fédéral stable et suffisant dans le cadre des structures de financement

actuelles, et de mettre fin aux décisions unilatérales du fédéral dans les domaines de compétence provinciale;

- ! proposent qu'un accord cadre soit formulé d'ici l'automne et invitent les ministres à rendre compte aux premiers ministres de leurs négociations au plus tard en octobre 1998.

PROGRAMME NATIONAL POUR LES ENFANTS – ÉLABORER UNE VISION COMMUNE

Directive des premiers ministres – À leur Conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont fortement appuyé l'élaboration d'un programme national pour les enfants, estimant qu'il s'agit là d'une initiative prioritaire dans le cadre du renouvellement de la politique sociale.

Progrès accomplis – À leur réunion de décembre 1997, les premiers ministres ont convenu d'accélérer le travail sur la question du PNE en s'adressant au Conseil F/P/T chargé du renouvellement de la politique sociale. Un groupe de travail sur le PNE a été créé, coprésidé par Santé Canada et par les Services sociaux de Saskatchewan et formé de représentants des secteurs de la santé, des services sociaux, de la justice et de l'éducation de même que de tous les gouvernements (sauf le Québec qui assiste aux réunions en simple observateur). Des représentants des cinq organisations nationales autochtones accordent aussi leur soutien et leurs conseils au groupe de travail.

Le Conseil a entendu les exposés des coprésidents du groupe de travail sur le PNE en mars et en juin 1998. Un travail préliminaire visant l'élaboration d'une structure cadre du Programme national pour les enfants a été réalisé. À leur réunion du 18 juin 1998, les ministres du Conseil F/P/T ont réitéré leur volonté d'unir leurs efforts et d'en venir à une vision commune de la façon d'améliorer le bien-être des enfants du Canada.

Les ministres affirment que cette vision ne peut être uniquement celle des gouvernements, mais qu'elle doit être élaborée avec la participation de tous les segments de la société canadienne. Il faut une approche intégrée qui fait une place aux familles, aux collectivités, au secteur privé et au secteur du bénévolat. Les ministres estiment qu'il faut absolument tenir compte des pratiques exemplaires et suivre de près le résultat des interventions. Le Conseil F/P/T demande aussi au groupe de travail de rédiger un document de discussion et des modalités de participation publique afin que la population puisse prendre part à l'élaboration d'une vision commune du Programme pour les enfants.

Recommandation – Le Conseil recommande aux premiers ministres de réaffirmer leur volonté d'accélérer les travaux sur le Programme national pour les enfants et invite les Conseils à promouvoir le PNE en rédigeant le document de discussion et en élaborant

les modalités de participation publique à l'élaboration d'une vision commune portant sur les moyens d'améliorer le bien-être des enfants du Canada.

Le Conseil recommande aussi aux premiers ministres de reconnaître l'importance qu'attache le Conseil à la détermination des pratiques exemplaires et au suivi du résultat des interventions.

LE POINT SUR LES INITIATIVES SECTORIELLES

Santé

Directive des premiers ministres – À leur Conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont conclu que * le réinvestissement de ce dividende [fiscal fédéral] doit aller en priorité au financement d'un système de santé moderne et viable +.

Progrès accomplis – Les provinces et territoires sont unanimes : le gouvernement fédéral doit en priorité accroître le financement des services de santé de base en rétablissant son niveau de financement dans le contexte des programmes de transfert actuels. À leur réunion de décembre 1997, les premiers ministres ont convenu d'unir leurs efforts afin que les fondements de notre système de santé restent bien solides.

Les ministres F/P/T de la santé ont créé des groupes de travail chargés d'étudier les divers aspects d'une vision commune de notre système de santé de demain. Au nombre de ces aspects, signalons notamment : l'envergure du système de santé; les rôles et responsabilités; les services offerts par les médecins; les services pharmaceutiques et diverses questions d'interprétation de la *Loi canadienne sur la santé*. Ce travail d'interprétation de la *Loi canadienne sur la santé* s'inscrit dans le contexte des négociations visant l'accord cadre sur l'union sociale; la question de l'envergure du système de santé est actuellement à l'étude dans d'autres secteurs.

Le secteur de la santé procède aussi à des travaux d'orientation stratégique et de détermination de priorités. Une proposition dans ce domaine sera sans doute soumise aux ministres F/P/T de la Santé à la réunion de l'automne.

Recommandation – Le Conseil recommande aux premiers ministres de réitérer leur demande à l'effet que le gouvernement fédéral rétablisse son financement dans le contexte des structures financières actuelles, soit le TCSPS et le programme de péréquation, à l'appui du système de soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux, et ce avant que tout nouveau programme fédéral ne soit créé.

Le Conseil recommande aussi que les ministres de la Santé poursuivent leur travail sur la définition des rôles et responsabilités, les services des médecins, les services pharmaceutiques, de même que leur travail d'orientation stratégique et d'établissement de priorités.

Prestation nationale pour enfants

Directive des premiers ministres – À leur Conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont enjoint le gouvernement fédéral de porter son investissement à au moins 2,5 milliards \$ par année d'ici l'an 2000 afin que la Prestation nationale pour enfants puisse réellement porter fruit.

Progrès accomplis – À la réunion de décembre 1997, les premiers ministres ont réitéré leur engagement à l'égard de la PNE et ont convenu d'élaborer un plan pour la deuxième tranche de 850 millions \$ de la contribution fédérale. Le budget fédéral de 1998 a accru la contribution fédérale de 425 millions \$ en 1999 et de 425 millions \$ en l'an 2000. Ce deuxième investissement de 850 millions \$ sur deux ans ne répond pas aux attentes exprimées par les premiers ministres à la conférence annuelle de 1997.

En mars 1998, les ministres F/P/T des Services sociaux ont publié un cadre de gestion et de responsabilisation qui engage tous les gouvernements dans la réalisation des objectifs et des principes de la PNE. Les gouvernements se sont aussi engagés à publier d'ici la fin de 1998 le premier *Rapport de rendement de la Prestation nationale pour enfants*.

La phase 1 de la PNE a été mise en oeuvre en juillet 1998 sous la forme d'une augmentation de la prestation fiscale pour enfants et d'une série d'initiatives de réinvestissement proposées par les provinces et les territoires.

Recommandation – Le Conseil recommande que les premiers ministres reconnaissent le travail réalisé par les gouvernements, dans un bel esprit de collaboration, et continuent de demander l'investissement complet des sommes nécessaires à la Prestation nationale pour enfants d'ici l'an 2000, sans modification unilatérale du programme décrétée par le fédéral. À cette fin, il est proposé que les premiers ministres demandent un nouvel investissement de 850 millions \$ en 1999 et en l'an 2000 et réitérent leur volonté collective de réinvestir la totalité des économies provinciales rendues possibles par ce programme dans des initiatives destinées à soutenir les familles à faible revenu qui ont des enfants.

Le Conseil recommande aussi que les premiers ministres appuient les mesures de gestion et de responsabilisation proposées par les ministres des Services sociaux.

Soutien financier et services offerts aux personnes handicapées

Directive des premiers ministres – À leur Conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont appuyé le travail des ministres des Services sociaux qui tentent de formuler la vision à long terme et les objectifs stratégiques d'un système de soutien et de services destiné aux personnes handicapées; ils ont aussi approuvé la négociation

d'un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral sur la question d'un programme qui ferait suite au Programme sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

Progrès accomplis – À leur réunion de décembre 1997, les premiers ministres ont fait le point sur la situation et ont approuvé le travail d'harmonisation des programmes et la création du Programme d'aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH). Les premiers ministres ont enjoint les ministres des Services sociaux de conclure les accords bilatéraux sur l'AEPH d'ici avril 1998, et de terminer les travaux d'élaboration d'un énoncé de vision et d'un cadre national visant à guider la collaboration et les activités futures dans ce domaine.

Neuf provinces ont conclu un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral sur la question du AEPH et un accord de principe a été conclu avec le Québec. Les accords avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas encore conclus en raison du litige entourant les modalités de financement préétabli en vigueur dans ces territoires.

Les ministres des Services sociaux reconnaissent que la question des personnes handicapées doit faire l'objet d'une approche multisectorielle à laquelle la communauté des personnes handicapées doit participer. Les ministres des Services sociaux ont rédigé un document énonçant une * vision commune et un cadre stratégique + intitulé *In Unisson: A Canadian Approach to Disability Issues (À l'unisson : une approche canadienne à la question des personnes handicapées)*. En juillet 1998, des pourparlers axés sur ce document ont été entrepris avec les principaux intervenants. L'information et les recommandations recueillies au cours de ces pourparlers seront intégrés au document. Les ministres des Services sociaux feront état de ces pourparlers à l'automne de 1998.

Les ministres P/T des Services sociaux ont convenu d'harmoniser les programmes de soutien du revenu et d'assurer notamment le rétablissement rapide des prestations d'aide sociale aux personnes handicapées afin de favoriser leurs efforts de participation plus active au marché du travail.

On s'emploie actuellement à rédiger un rapport qui fera le point sur la stratégie d'harmonisation des mesures de soutien du revenu, rapport qui devrait être déposé à la réunion des ministres des Services sociaux prévue pour l'automne. Le rapport mettra l'accent sur les mesures qui visent à éliminer les obstacles à la vie active, à soutenir la réadaptation professionnelle et le retour sur le marché du travail et à mettre en place des mécanismes de réévaluation conjointe.

Recommandations – Le Conseil recommande aux premiers ministres de continuer d'appuyer les efforts d'harmonisation des mesures de soutien du revenu et l'élaboration d'une vision à long terme visant l'amélioration des services et des mesures de soutien aux personnes handicapées. Le Conseil recommande aussi aux premiers ministres

d'accorder toute l'importance voulue à la participation de la population et encourage les ministres des Services sociaux à mettre la dernière main à leur document intitulé *À l'unisson*.

Accords de financement

Directive des premiers ministres – À leur conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont demandé aux ministres P/T des Finances de recommander un plan visant les priorités des provinces et des territoires en ce qui concerne les accords financiers, notamment le programme de péréquation.

Progrès accomplis – À la demande des premiers ministres, les ministres des Finances ont fait rédiger des rapports sur les accords financiers qu'ils ont fait parvenir aux premiers ministres des provinces puis qu'ils ont communiqués au Premier ministre du Canada de même qu'au ministre fédéral des Finances. Ces documents, intitulés *Redesigning Fiscal Federalism (Reconcevoir le fédéralisme fiscal)*, partie 1 et partie 2, proposent des modalités visant respectivement le TCSPS et le programme de péréquation.

Les ministres P/T des Finances ont élaboré un ensemble de propositions de réforme des accords financiers, propositions qui ont été avalisées par toutes les provinces et territoires sauf Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, qui soutiennent que certains éléments de ce programme de réforme ne répondent pas à leurs besoins, et sauf le Québec, qui n'a pas participé à cette démarche.

Le 15 juin 1998, les ministres P/T des Finances ont rencontré le ministre fédéral des Finances pour discuter de leurs propositions de réformes. Les ministres des provinces et des territoires ont réitéré fermement leur volonté de voir le gouvernement fédéral rétablir son financement, dans les programmes de transfert existants, à l'appui du système actuel de soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux, et ce avant la création de tout nouveau programme. On s'attend à ce que les ministres F/P/T des Finances poursuivent leurs pourparlers sur la restructuration des accords financiers et se réunissent de nouveau à l'automne de 1998.

Recommandations – Le Conseil recommande aux premiers ministres d'encourager les ministres P/T des Finances à poursuivre leur travail constructif en vue d'une réforme des accords financiers. Le Conseil recommande aussi aux premiers ministres de réitérer leur demande au gouvernement fédéral à l'effet qu'il rétablisse ses niveaux antérieurs de financement, dans le cadre des programmes actuels, c'est-à-dire le TCSPS et le programme de péréquation, aux secteurs des soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux, avant toute création de nouveau programme.

Le Conseil recommande aussi que les premiers ministres des provinces demandent au Premier ministre du Canada d'enjoindre le ministre fédéral des Finances à travailler

avec les ministres P/T des Finances afin de résoudre la question des accords financiers.

Questions relatives au marché du travail

Directive des premiers ministres – À leur conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont étudié les propositions faites par les ministres P/T du marché du travail en vue d'une stratégie globale d'emploi-jeunesse et ont prié les ministres de mettre cette stratégie au point avant janvier 1998.

Tous les premiers ministres des provinces (sauf le Québec) ont aussi convenu que les programmes fédéraux d'emploi-jeunesse devraient être mis à la disposition des provinces et territoires intéressés à conclure un accord de dévolution, de cogestion ou de colocation. Les premiers ministres des provinces insistent pour que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités à l'égard des jeunes Autochtones.

Étant donné l'excédent de la caisse de l'assurance-emploi, les premiers ministres des provinces demandent au gouvernement fédéral de réduire les primes de l'assurance-emploi que doivent verser les employeurs et les travailleurs sans que cette réduction de prime n'entraîne de réduction dans le montant des prestations. Les premiers ministres des provinces ont aussi parlé des difficultés que connaissent les travailleurs saisonniers et ont prié les ministres du marché du travail d'évaluer les prestations d'assurance-emploi versées aux travailleurs saisonniers à faible revenu.

Progrès accomplis – En décembre 1997, les ministres provinciaux et territoriaux du marché du travail (à l'exception de celui du Québec) ont publié un document intitulé *A provincial/Territorial National Youth Employment Strategy (Une stratégie provinciale/territoriale nationale d'emploi-jeunesse)*. À leur réunion de décembre 1997, les premiers ministres des provinces se sont engagés à mettre en oeuvre un plan d'action visant l'emploi-jeunesse et ont enjoint les ministres du marché du travail à mettre en branle un programme d'action en quatre points et de rendre compte du chemin parcouru en juin 1998.

En mars 1998, les ministres F/P/T du marché du travail (sauf Québec) ont adopté le document intitulé *A New Federal/Provincial/Territorial Partnership on Youth Employment (Un nouveau partenariat fédéral/provincial/territorial dans le domaine de l'emploi-jeunesse)*. Ce partenariat va dans le sens des objectifs que partagent les gouvernements en ce qui concerne l'emploi-jeunesse et devrait faciliter l'action. En juin 1998, les ministres F/P/T du marché du travail (sauf Québec) ont fait parvenir un rapport d'étape au Premier ministre du Canada et au président de la Conférence annuelle des premiers ministres de 1998 sur la question de l'emploi-jeunesse. Ce rapport : 1) propose un certain nombre d'actions multilatérales dans le domaine de l'emploi-jeunesse; 2) prévoit la publication de rapports d'étape annuels sur la question de l'emploi-jeunesse publiés en février de chaque année à compter de 1999; et

3) signale que des pourparlers sont en cours en vue d'accords bilatéraux sur l'emploi-jeunesse, pourparlers principalement axés sur la planification conjointe et l'établissement de priorités.

Neuf provinces et deux territoires ont signé avec le gouvernement fédéral une entente pour le développement du marché du travail. Ces ententes ont pour but d'accorder plus de latitude aux provinces et aux territoires dans la mise en place de mesures visant à raffermir leur marché du travail local tout en réduisant le double emploi. Les provinces et territoires ont signalé au gouvernement fédéral en mars 1998, à l'occasion du forum F/P/T des ministres du marché du travail, un certain nombre de questions à résoudre relativement à ces ententes. Les provinces et territoires unissent leurs efforts afin de trouver des solutions à ces problèmes.

Les ministres P/T des Finances ont fait rédiger et ont approuvé un document destiné aux premiers ministres des provinces, lequel recommande des réductions précises de primes d'assurance-emploi et conclut qu'il est possible de procéder à ces réductions sans modifier le montant actuel des prestations.

Recommandations – Le Conseil recommande aux premiers ministres des provinces d'inviter les ministres P/T du marché du travail à poursuivre le travail avec le gouvernement fédéral en vue d'élaborer des accords multilatéraux sur l'emploi-jeunesse et à mettre au point un plan de mise en oeuvre. Le Conseil recommande aussi aux premiers ministres de demander aux ministres P/T du marché du travail de continuer à repérer les zones troubles que présentent les ententes sur le développement du marché du travail, surtout les situations où une action multilatérale se révélerait nécessaire, et de rendre compte de ces travaux à la Conférence annuelle des premiers ministres de 1999.

Prise en charge par le fédéral du coût des services aux peuples autochtones

Directive des premiers ministres – À leur conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont enjoint les ministres des Affaires autochtones d'amorcer des pourparlers avec leur homologue fédéral de même qu'avec les leaders de la communauté autochtone afin d'en venir à un accord global dans le cadre duquel le gouvernement fédéral honorerait ses obligations constitutionnelles et fiduciaires à l'endroit des peuples autochtones.

Progrès accomplis – Le 20 mai 1998, les ministres P/T des Affaires autochtones se sont réunis avec les ministres fédéraux responsables des questions autochtones et les leaders de cinq organisations nationales autochtones. Tous conviennent que, pour en arriver à des solutions efficaces, il faut une approche globale, bien coordonnée et multisectorielle.

Les ministres P/T des Affaires autochtones se proposent de poursuivre le travail afin d'en arriver à un mécanisme de collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et territoires et les peuples autochtones pouvant mener à une orientation stratégique et un plan d'action multisectoriel d'amélioration de la condition sociale, économique et environnementale des peuples autochtones.

Recommandations – Le Conseil recommande aux premiers ministres de réitérer leur volonté d'en venir à un accord global en vertu duquel le gouvernement fédéral honorera ses obligations constitutionnelles et fiduciaires à l'endroit des peuples autochtones; le Conseil recommande aussi aux premiers ministres d'enjoindre les ministres P/T des Affaires autochtones, en consultation avec les leaders de la communauté autochtone, de s'entendre sur une telle approche avant la prochaine réunion avec le ministre fédéral.

Le Conseil recommande aussi aux premiers ministres de formuler les demandes suivantes aux ministres P/T responsables des Affaires autochtones : qu'ils élaborent des recommandations sur la nature, la structure et les priorités d'un processus de consultation auquel ils participeraient eux-mêmes, ainsi que les leaders autochtones et le gouvernement fédéral; qu'ils travaillent avec les organisations autochtones et les ministres du marché du travail à l'élaboration d'une stratégie nationale de la jeunesse-autochtone.

Éducation

Directive des premiers ministres – À leur conférence annuelle de 1997, les premiers ministres ont parlé de l'importance pour tous les jeunes de terminer leurs études secondaires et ont soulevé la question du soutien financier offert aux étudiants et de la hausse dramatique des frais de scolarité. Les premiers ministres en appellent au gouvernement fédéral afin qu'il : 1) accélère son travail actuel de relèvement des limites de prêt du Programme canadien de prêts aux étudiants et mette en oeuvre les améliorations recommandées par l'étude de ce programme amorcée en janvier 1998; 2) accorde des subventions aux étudiants qui ont des personnes à charge; et 3) paie sa part proportionnelle des programmes de gestion ou de réduction de l'endettement dans le respect des programmes en place dans chaque province ou territoire.

Progrès accomplis – À leur réunion de décembre 1997, les premiers ministres ont reconnu l'importance de réduire le fardeau financier imposé aux étudiants. Ils ont convenu que les ministres fédéraux des Finances et du Développement des ressources humaines (DRHC) accélèrent le travail, en collaboration avec les ministres P/T de l'Éducation, afin que le ministre des Finances puisse intégrer les résultats de ce travail dans le budget fédéral de 1998-1999.

En février 1998, le président P/T du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a écrit au ministre de DRHC pour lui faire part de la position des provinces et des

territoires sur la question de l'aide financière aux étudiants et de la gestion de l'endettement étudiant. Les ministres P/T se réjouissent de l'intérêt que porte le gouvernement fédéral à cette question et de sa volonté de soulager les étudiants de leur lourd fardeau d'endettement; les ministres ont accordé leur appui aux initiatives qui visent à harmoniser les programmes de soutien financier offerts aux étudiants par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; ils ont aussi exprimé leurs réserves à l'endroit de certaines initiatives envisagées par le gouvernement fédéral pour le budget de 1998, notamment les bourses du Millénaire, les bourses spéciales et les mesures de réduction de l'endettement selon le revenu.

Depuis l'annonce, faite dans le discours du budget fédéral de 1998, des mesures se rapportant au soutien financier des étudiants et à la gestion de leur endettement, des discussions bilatérales sont en cours entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants. Ces discussions ont pour but d'en arriver à une meilleure coordination des programmes fédéraux et provinciaux de soutien financier aux étudiants afin d'en venir à un produit unique et bien harmonisé offert dans chaque province. Les travaux devront se poursuivre avant qu'une réelle harmonisation soit réalisée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de chaque province/territoire.

En mars 1998, le CMEC a publié un document de discussion ayant pour but de préciser les attentes canadiennes dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la formation des adultes. Le document traitait plus particulièrement des thèmes suivants : qualité, responsabilisation, accessibilité, mobilité, pertinence, adaptation, recherche et bourses d'étude. Les ministres de l'Éducation rendront compte du résultat des consultations publiques en février 1999.

Recommandations – Le Conseil recommande aux premiers ministres des provinces d'exprimer de sérieuses réserves à l'endroit du gouvernement fédéral qui a décidé unilatéralement de créer les bourses du Millénaire et d'en appeler au gouvernement fédéral pour qu'il travaille avec les provinces et les territoires à résoudre les difficultés que crée ce programme de bourses et envisage plutôt son intégration au contexte général des programmes de soutien financier aux étudiants.

Le Conseil recommande aussi aux premiers ministres des provinces de demander au Conseil des ministres de l'Éducation d'étudier des approches communes possibles visant l'harmonisation des mesures F/P/T de soutien financier et de réduction de l'endettement des étudiants et de faire état de ses travaux à la Conférence annuelle des premiers ministres de 1999.

Condition de la femme

Directive des premiers ministres – Les premiers ministres accordent leur appui aux initiatives qui se proposent d'évaluer les projets de renouvellement de la politique sociale du point de vue de l'égalité des sexes.

Progrès accomplis – Le Conseil a distribué le document intitulé *Social Policy Renewal: A Vision for Gender Equity (Renouvellement de la politique sociale : viser l'égalité des sexes)* à tous les groupes de travail et à tous les conseils sectoriels en leur demandant de l'utiliser comme * grille + dans leurs activités de prise de décision. Les ministres responsables de la condition de la femme ont aussi fait parvenir une lettre à tous les conseils sectoriels offrant de les aider à repérer les situations d'inégalité et d'en faciliter l'analyse.

Au cours de la réunion annuelle des ministres F/P/T, en octobre 1997, les ministres responsables de la condition de la femme ont publié des indicateurs de l'égalité économique des sexes. Ce document veut servir d'instrument pour une analyse plus éclairée de l'égalité des sexes. Les ministres responsables de la condition de la femme travaillent aussi avec leurs collègues F/P/T des Finances à l'analyse féministe de divers aspects du régime de pensions du Canada.

Recommandations – Le Conseil recommande aux premiers ministres des provinces et territoires de réitérer leur appui à une analyse féministe des initiatives visant le renouvellement de la politique sociale et invite les conseils sectoriels à intégrer une telle approche dans leurs travaux.

Logement

Directive des premiers ministres – À la Conférence annuelle des premiers ministres de 1997, le rapport du Conseil P/T reconnaissait que le financement accordé par le gouvernement fédéral au logement social reste une question problème.

Progrès accomplis – En 1996, le gouvernement fédéral s'est engagé à se retirer progressivement du logement social et à préciser ses compétences dans ce domaine. Le gouvernement fédéral offrait de céder aux provinces les logements sociaux qu'il finance sur leur territoire, avant de s'en retirer définitivement.

Le gouvernement fédéral a par la suite amorcé des pourparlers bilatéraux avec diverses provinces et a conclu un accord avec la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Labrador, la Nouvelle-Écosse et les Territoires du Nord-Ouest. Les transferts administratifs vont bon train dans ces provinces et des pourparlers sont en cours avec les autres. Depuis ces pourparlers, les provinces jouissent d'une plus grande mesure de souplesse dans la gestion de leurs logements sociaux et acceptent en retour que le financement fédéral soit plafonné.

À mesure que prendront fin les accords de gestion fédérale-provinciale, le financement fédéral diminuera progressivement. Le financement fédéral à long terme du logement social reste une question problème étant donné le vieillissement des habitations et les besoins en matière de logement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Recommandation – Le Conseil recommande aux premiers ministres d'inviter les ministres P/T responsables du logement social à discuter de diverses solutions visant à résoudre le problème du financement à long terme.